

La collecte des déchets végétaux évolue en 2016 !

Afin de répondre aux observations des habitants et limiter la pénibilité des conditions de travail des équipes de collecte, la Communauté de communes du Pays de Thelle fait évoluer les contenants autorisés jusqu'au 02 décembre 2016.

MODALITÉS RECOMMANDÉES



Bacs roulants norme
NF EN 840 maxi 240 L



Branchages fagotés
Pas de lien en plastique ni métal
Longueur maximale 1,20 m
Diamètre maximum 4 cm
Poids maxi 25 kg

Seuls les bacs à la norme **NF EN 840** cassés lors de la collecte (du fait de la manipulation) pourront être remplacés par le collecteur.

CONTENANTS TOLÉRÉS



Bacs roulants
(hors norme
NF EN 840
maxi 240 L)



Sacs réutilisables ronds
Volume maxi 120 L
Diamètre maxi 50 cm
avec armature en spirale
3 poignées.
Poids maxi chargé 25 kg



Poubelles rondes
rigides avec poignées
80 L maximum
Poids maxi chargé 50 kg

Les contenants ne doivent pas être remplis au-delà de $\frac{3}{4}$ pour avoir un poids raisonnable au levage.
Le surplus (supérieur à 1 m³) pendant la période de collecte et les déchets produits hors de la période de collecte (de décembre à mars) peuvent être emmenés en déchetterie ou compostés dans le jardin.

CONTENANTS REFUSÉS



Sacs plastiques
type sac poubelle



Sacs réutilisables
sans armature métallique
ou big bag



Contenants
sans poignées



Bacs de tri
(détournés)



Contenants
débordants

Sacs papier